



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 10 octobre 2023, le *Règlement numéro 23-1050 modifiant le Règlement numéro 09-608 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.*

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

Ce règlement est entré en vigueur le 16 décembre 2023, date de publication de l'avis de mise en vigueur par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 9^e JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Le directeur général
et greffier-trésorier,



Pascal Brulotte